

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
SÉANCE DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022

EM/NC

Objet: Mise au pilon d'ouvrages de la bibliothèque

N° : DCM2022/110

PUBLIÉE LE : 20/09/2022

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le

ID : 055-215501222-20220919-22_110-DE

L'an deux mille vingt deux, le lundi 12 septembre 2022 à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par le Maire le 5 septembre 2022.

Madame Martine MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Angélique GENART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Laetitia SACCHIERO, Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Annette DÉBIT, Sandrine KIEFER, Nelly LOMBARD, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Liliane BOUROTTE, Bruno MAUD'HEUX, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Céline ÉTIENNE.

ÉTAI(EN)T ABSENT(E)S) AVEC POUVOIR :

Madame :

Sylvie ZEIMET donne pouvoir à Martine JONVILLE

Messieurs :

Patrick BARREY donne pouvoir à Élise THIRIOT

Gérard LANDO donne pouvoir à Olivier GUCKERT

Claude LAURENT donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE

Conseillers en exercice : Présents : 24 - Absent : 1 – Pouvoirs : 4 - Votants : 28

Dans le cadre de la gestion régulière de ses collections, la Bibliothèque municipale réalise des opérations de désherbage pour les livres abîmés, périmés ou inadaptés à l'actualité. La liste ci-dessous correspond aux opérations de désherbage pour la période de juillet à août 2022.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les objectifs des opérations de désherbage :

- veiller à la cohérence des collections en proposant des ouvrages actuels aux informations fiables,
- mieux répondre aux attentes du public,
- prioriser la qualité à la quantité,
- aérer les rayonnages pour une meilleure valorisation des collections.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de commission du 1er Septembre 2022,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE VALIDER** la sortie de l'inventaire 947 documents :
 - 666 documents mis au rebut pour destruction (220 livres, 446 magazines)
 - 203 documents mis au rebut pour la boîte à lire (203 livres, 0 magazine)
 - 78 dons à l'association Saint-Charles de Commercy(78 livres, 0 magazine)

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

- **DE VALIDER** la sortie de l'inventaire 947 documents :
 - 666 documents mis au rebut pour destruction (220 livres, 446 magazines)
 - 203 documents mis au rebut pour la boîte à lire (203 livres, 0 magazine)
 - 78 dons à l'association Saint-Charles de Commercy(78 livres, 0 magazine)

Le Maire

Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification